

B-Liège: Architectural, construction, engineering and inspection services

OJ S 119/2013 21/06/2013

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: CF_MCF_AGI direction régionale Liège

Postal address: Rue de Serbie 44

Town: Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

For the attention of: Fiasse Caroline

E-mail: caroline.fiasse@cfwb.be

Telephone: +32 42546788

Internet address(es):

Address of the buyer profile: http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID_AVIS=402016

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Education

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

AR ANS - Désignation d'une équipe auteur de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux de construction d'une école.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 12: Architectural services; engineering services and integrated engineering services; urban planning and landscape engineering services; related scientific and technical consulting services; technical testing and analysis services

Main site or place of performance: Athénée Royal d'Ans - rue G. Truffaut, 37 à 4432 Alleur
NUTS code BE33 Prov. Liège

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

L'Athénée Royal d'Ans est un établissement d'Enseignement Secondaire, général et technique, de la Communauté Française. Il se situe à Alleur dans une zone périurbaine. Ces dernières années, la population de l'école est passée de 500 à 829 élèves. La première construction de l'Athénée Royal, a été inaugurée en 1956. En 40 ans, l'implantation scolaire a évolué et a subi des modifications importantes. La dernière construction date de 1997 date à laquelle a été inauguré un Centre de Technologie Avancée en électricité et menuiserie. La grande majorité des bâtiments est très vétuste, non isolé et ne répondant plus aux normes de sécurité en vigueur. En 2012, l'école a bénéficié d'un subside extraordinaire de 8 millions d'euros. Ce financement, permettra de construire 3600 m² de nouveaux bâtiments dont +/- 600m² d'atelier, d'aménager les abords directs et de démolir les RTG qui ne seront plus occupés. Le budget fermé pour la construction des nouveaux locaux de l'école tel que défini dans ce cahier des charges est de 5 120 500 EUR HTVA _abords directs et premier équipement compris _ honoraires et démolition des RTG non compris.

II.1.6. CPV code(s)

71000000 Architectural, construction, engineering and inspection services - FA01

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le présent marché concerne une mission complète d'étude et de suivi des travaux qui comporte toutes les prestations ordinaires incombant à l'architecte, en ce compris les prestations relevant du domaine de la stabilité, des techniques spéciales, de l'acoustique, du paysage ainsi que les missions de responsable PEB (performance énergétique des bâtiments). La mission de coordination de sécurité-santé (CSS) sera confiée à des tiers. Elle n'est pas concernée par le présent marché. Cette mission complète d'architecture porte sur la construction du/des nouveaux bâtiments de l'Athénée Royal de Ans suivant le programme décrit au point E du Cahier spécial des charges attaché à cet avis de marché. Elle porte également sur la transcription d'une réflexion restructurant les espaces, bâtis ou non, constituant le site. La partie D de ce dernier précise quant à elle l'étendue de la mission et les prestations demandées à l'Auteur de projet. Le budget fermé pour la construction de l'AR d'Ans tel que défini dans ce cahier des charges est de 5 120 500 EUR HTVA honoraires non compris. Le taux d'honoraires pour l'ensemble des études est un des critères d'attribution du marché. Il est plafonné à 12 % du coût total des travaux pour l'ensemble du marché. Il s'agit donc d'un marché forfaitaire à prix global (le caractère forfaitaire du marché porte sur le taux et sur le montant dont dispose l'administration pour réaliser le bâtiment - 5.120.500 EUR HTVA). Ce taux global intègre la rémunération de l'architecte et de l'ensemble des bureaux spécialisés (stabilité, techniques spéciales, acoustique, paysagiste, responsable PEB) avec lesquels il

travail. Dès lors, il n'y aura pas de modification du montant des honoraires qui sera forfaitisé dès la commande.

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Le cautionnement n'est pas demandé. Le Pouvoir adjudicateur considère avoir suffisamment de garanties via une assurance professionnelle quant à la bonne exécution du marché. De plus, dans la ventilation des paiements, 5 % sont libérables pour moitié à la réception provisoire et, pour l'autre moitié, à la réception définitive, ce qui constitue une garantie de même nature que le cautionnement.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Les modalités de l'article 15§2 du cahier général des charges sont d'application. Le pouvoir adjudicateur propose le fractionnement des honoraires en tranches dans le cahier spécial des charges.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

La sous-traitance ou les associations momentanées de bureaux d'études et d'architecture sont admises. En cas d'association momentanée, les membres de celle-ci seront tenus de s'engager solidairement et de désigner celui d'entre eux qui les représentera vis-à-vis du Pouvoir adjudicateur. A l'exception des architectes, un opérateur économique peut faire partie de plusieurs équipes soumissionnaires en qualité de sous- traitant.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Le soumissionnaire devra fournir: 1. L'original d'une déclaration sur l'honneur attestant que lui même ou sa société ne se trouve pas dans aucune des situations visées par les clauses d'exclusion reprises à l'article 69 de l'Arrêté royal du 8 janvier 1996. Cette déclaration sur l'honneur sera conforme au modèle repris en annexe. 2. Une attestation ONSS ou pour le soumissionnaire étranger, une attestation délivrée par l'autorité compétente ou une déclaration sous serment ou déclaration solennelle devant une autorité qualifiée dont il résulte qu'il est en règle en matière de sécurité sociale. 3. Un certificat 276C2 relatif au dernier exercice fiscal. 4. Une attestation TVA. L'attention est attirée sur le fait qu'à quelque stade que ce soit de la procédure, le pouvoir adjudicateur peut inviter le soumissionnaire ou ses sous-traitants à produire les documents et preuves nécessaires, ou procéder à la vérification de ces situations. Ces documents doivent être fournis pour tous les

opérateurs économiques spécialisés dans les différents services relatifs à la mission avec lesquels le candidat envisage de travailler, qu'il s'agisse de partenaires de l'association momentanée ou de sous-traitants.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Le soumissionnaire joindra à son offre la preuve de la souscription à une assurance de responsabilité professionnelle auprès d'un organisme assureur présentant toutes les garanties de faisabilité. Ce document doit être fourni pour tous les opérateurs économiques spécialisés dans les différents services relatifs à la mission avec lesquels le candidat envisage de travailler, qu'il s'agisse de partenaires de l'association momentanée ou de sous-traitants.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Les soumissionnaires (personnes morales) sont les bureaux d'architecture et les associations momentanées; les membres de l'équipe sont les membres légaux du bureau, les associés de l'association momentanée, le(s) sous-traitant(s); l'associé (personne morale ou physique) est un membre de l'association momentanée. Le soumissionnaire disposera en propre, par association momentanée ou par sous-traitance, des capacités techniques en architecture, stabilité, techniques spéciales, acoustique, paysage et PEB, selon les critères exposés infra. L'identification de l'association momentanée (membres, représentant et engagement) est faite dès la remise de l'offre. Les sous-traitants potentiels ou définitifs devront être identifiés. Le changement d'association ou de sous-traitants n'est pas permis.

1. Pour le soumissionnaire, expliquer par une note comment il a composé cette équipe, pourquoi il envisage de travailler, le cas échéant, en association et/ou avec ces sous-traitants, en quoi ils ont une vision commune des enjeux du projet dont question ici, et en quoi ils se complètent (1 page A4, max 4.000 signes), avec en annexe un organigramme de l'équipe avec la répartition des rôles pour le présent marché et la fiche récapitulative des coordonnées (voir annexe du CSC).
2. Pour les responsables des membres de l'équipe, les titres d'études et professionnels, ainsi que les formations complémentaires, dans les disciplines et leur rôle exercés par eux pour le présent marché.
3. Pour les soumissionnaires et les membres de l'équipe, la liste des prix reçus et/ou des publications dont leurs travaux ont fait l'objet.
4. Uniquement pour le(s) bureau(x) d'architecture, la liste des projets en cours avec le planning prévisionnel.
5. Pour le soumissionnaire, les associés, les sous-traitants, dans les disciplines exercées par eux pour le présent marché, fournir sous forme de simple liste les principales missions pouvant constituer des références, construites ou non au cours des trois dernières années, avec leur date de réalisation, leur destinataire, le type de maîtrise d'Oeuvre (association momentanée, sous-traitance, collaboration extérieure, etc.) et leur montant. Ces références doivent être classées par type de bâtiment (logements, bureaux, bâtiments publics, bâtiments culturels, scolaires, etc.) ou type d'ouvrage d'art, et préciser s'il s'agit d'une rénovation ou d'une nouvelle construction, ainsi que le statut du projet (réalisé, en chantier, concours non remporté, etc.).
6. Pour le soumissionnaire, les associés, les sous-traitants, la présentation détaillée de trois références pertinentes au cours des cinq dernières années, dont une construite de l'architecte intégrant la problématique de l'accueil d'un public (qu'il soit enfant, adulte, travailleur, visiteur,...). Les 2 autres références devront au minimum être au stade de l'introduction du permis d'urbanisme. Il s'agit de fournir 3 références au total pour l'équipe et non 3 références du soumissionnaire + 3 références de chaque sous-traitant. La présentation se fera uniquement à l'aide des documents suivants : * photos et/ou dessins, plans, croquis (max 4) permettant de juger la qualité des références présentées; * une note d'1/4 de page (max 1000 signes) expliquant en quoi la référence présentée est pertinente suivant l'avis du

soumissionnaire ;* une note d'une demi-page (max 2000 signes, espaces compris) présentant le parti architectural du projet, les solutions techniques originales, le rôle du candidat, le budget et les moyens humains mis en Oeuvre; l'indication des montants de l'estimation et le cas échéant, de l'adjudication et du décompte final, ainsi qu'une attestation de bonne exécution émanant du maître de l'ouvrage.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: yes

Reference to the relevant law, regulation or administrative provision: L'exécution du service est réservée aux architectes, bureaux d'architecture, association d'architectes, détenteur d'un titre professionnel en Europe. La preuve de l'inscription à un Ordre professionnel d'architectes ou leur agrément à exercer cette profession dans leur pays d'origine sera fournie. Les personnes morales ou physiques (qu'il s'agisse de partenaires d'une association momentanée ou de sous-traitants) sont tenues de mentionner les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du service.

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Optimisation de l'investissement. Weighting 30
2. Le montant des honoraires. Weighting 20
3. Note d'intention programmatique. Weighting 20
4. Note d'intention sur la qualité urbanistique. Weighting 20
5. Note de motivation. Weighting 10

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

1826.3434.L1.2013.1681/AOG

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 9.8.2013 - 11:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

20.9.2013 - 11:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 20.9.2013 - 11:00

Place:

Communauté française rue de Serbie 44 (5ème étage local 502) à B_4000 LIEGE

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:

no

VI.3. Additional information

1. Le soumissionnaire fournira un CD-ROM contenant les documents décrits au point 13.2 du CSC "composition de l'offre". 2. Le pouvoir adjudicateur sera assisté dans ces choix par un comité composé de membres tant intérieurs qu'extérieurs à la Fédération Wallonie-Bruxelles :- 3 représentants du pouvoir adjudicateur (Administration générale de l'infrastructure) - 1 représentant du service général de l'enseignement organisé par la FWB - 2 représentants de l'établissement scolaire AR ANS - 1 représentant du service urbanisme de la Commune d'Ans et/ou 1 représentant du service de l'urbanisme de la Région Wallonne - trois experts extérieurs. 3. La visite des lieux est obligatoire. Elle est organisée uniquement aux 2 dates indiquées dans le cahier des charges au point 10. Les bureaux d'étude intéressés sont priés de prendre rendez-vous en signalant au préalable leur identité par courriel auprès de la personne gestionnaire du dossier dont les coordonnées sont reprises au point I.1) 4/ Documents à télécharger gratuitement sur le site <http://marchespublics.be/fr/index.html>. 5/ Prière de vous identifier auprès du pouvoir adjudicateur en cas de téléchargement (yves.renard@cfwb.be) afin de pouvoir vous prévenir des éventuelles modifications qui pourraient survenir. 6/ Documents à télécharger gratuitement sur le site <http://marchespublics.cfwb.be/fr/index.html>.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

18.6.2013